



Conditions d'inscription d'un club à la RIL

- Versement d'une caution de 200€ réversible à la cessation du club,
- Versement d'une somme de 200€, prévision à valoir sur l'extrait de compte de fin de saison,
- Trouver une salle pour la saison (pas d'intervention de la RIL),
- Les frais d'arbitrage sont pris en compte et payés par le club visité (en liquide),
- Les séries se composent de 14 équipes (soit 26 matchs + la coupe),
- Les équipements complètement noirs ne sont pas autorisés,
- Vous pouvez affilier autant de joueurs que vous le voulez, mais n'en inscrire que douze sur la feuille de match
- Prime d'assurance annuelle :
- - **PRIME**

La présente assurance est conclue moyennant le paiement d'une prime annuelle calculée sur la base des primes individuelles indivisibles suivantes, à majorer des taxes :

I. Assurance de base.

- Membres sportifs (avec la garantie "Un cœur pour le sport") :
- football en salle 4,95 EUR

- A chaque échéance, il sera perçu une prime provisionnelle d'après les nombres d'assurés communiqués par le preneur d'assurance à Ethias. Cette prime sera éventuellement régularisée en fonction des modifications des nombres d'assurés.